

Profession EDUCATION

EN FINIR
AVEC
LA PRÉCARITÉ

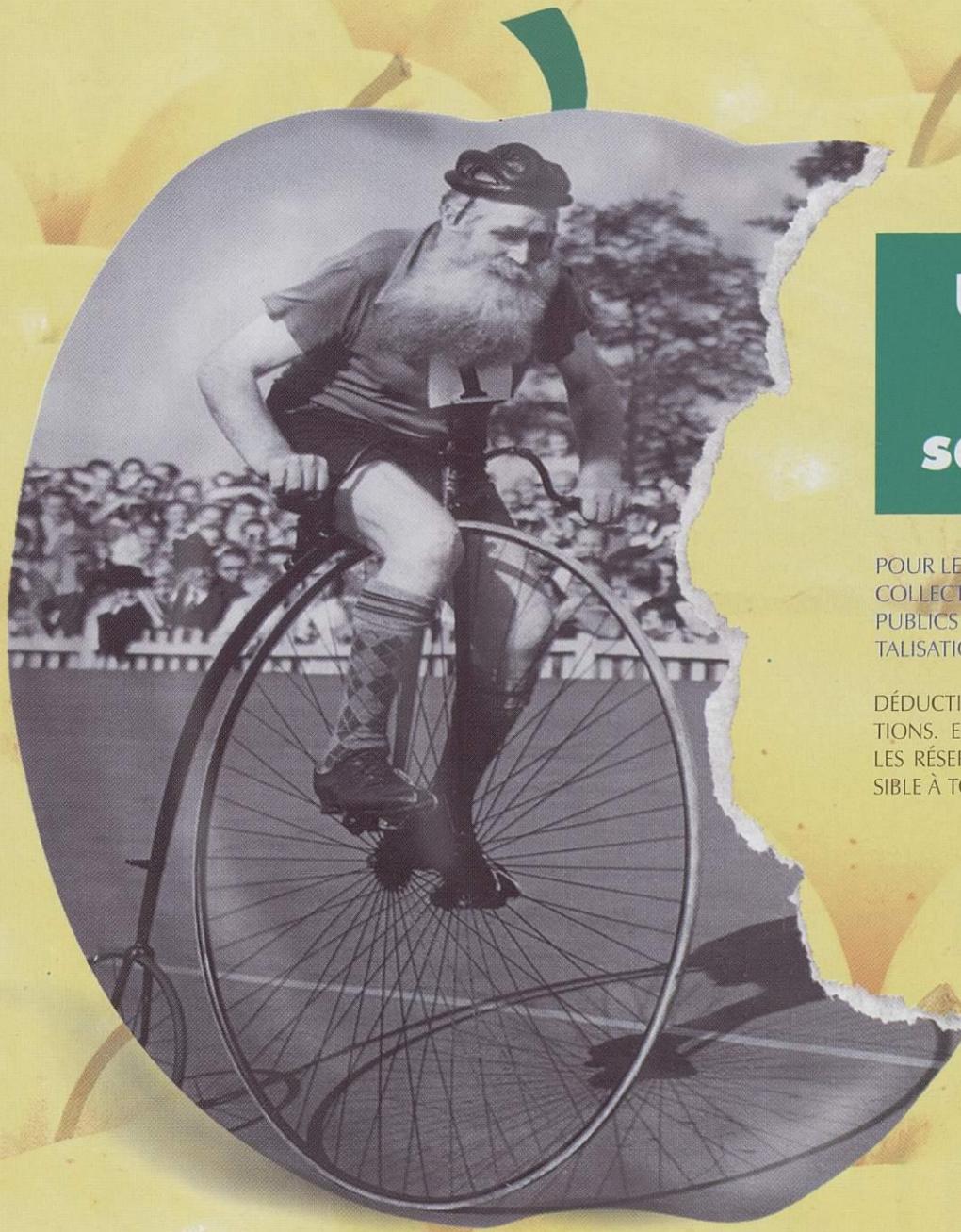
SGEN
CFDT

Janvier 1998

Mensuel

15 F

73



Une retraite à croquer, sans se priver

POUR LES AGENTS DE L'ÉTAT AINSI QUE LES AGENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, UNE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE PAR CAPITALISATION, FACULTATIVE, ENTIÈREMENT GARANTIE.

DÉDUCTION FISCALE INTÉGRALE DE TOUTES LES COTISATIONS. ENGAGEMENTS INTÉGRALEMENT COUVERTS PAR LES RÉSERVES. CONTRÔLE DE L'ÉTAT. AFFILIATION POSSIBLE À TOUT ÂGE, À TOUT MOMENT.

PRÉFON-RETRAITE

Votre Avenir Sécurité

N° Vert 0 800 208 208
APPEL GRATUIT

Je souhaite recevoir votre documentation détaillée et gratuite sur PRÉFON-RETRAITE

Ecrivez lisiblement ci-contre vos coordonnées, et renvoyez ce bon à l'adresse indiquée ci-dessous
PRÉFON - 12 bis, rue de Courcelles 75008 PARIS - minitel : 3615 code PRÉFON

NOM
PRÉNOM
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE



INTÉGRATION DES INSTITUTEURS

MANIF NATIONALE LE 1^{ER} FÉVRIER

Dimanche 1^{er} février, le Sgen-CFDT, le SnuiPP-FSU et le SE-Fen appellent à une manifestation nationale. Une action unitaire pour montrer la détermination des enseignants des écoles et conduire le ministre à accélérer le mouvement d'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles.

Trop, c'est trop ! Et les bonnes paroles ne suffisent pas. Après sept années, deux cent mille enseignants des écoles sur un total de trois cent vingt mille attendent encore leur tour pour être intégrés dans le corps des professeurs des écoles. C'est dire le mécontentement qui anime les collègues, y compris après la rencontre avec le ministre le 17 décembre. Le ministre a tendu une petite perche, mais sa démarche reste très insuffisante.

En effet, s'il a reconnu que « la coexistence de deux statuts crée dans les écoles une situation peu saine et des tensions désagréables », il a souligné immédiatement dans la foulée que « la priorité donnée par le gouvernement à l'emploi ne laisse pas d'espace budgétaire suffisant pour envisager une réponse rapide et globale à la question de l'intégration. »

DES ENGAGEMENTS CLAIRS SONT NÉCESSAIRES

Bien conscient que cette réponse ne peut satisfaire des enseignants, Claude Allègre considère que des avancées



Chambre noire

Claude Allègre, lors de sa rencontre avec les syndicats, a tendu une petite perche. Mais la démarche reste insuffisante.

sont cependant possibles à la marge. Il propose donc d'effectuer un bilan d'étape de l'accord signé en 1989, dont il fait remarquer que les engagements sont respectés. Concrètement, cela se traduirait par l'ouverture non pas d'une négociation, mais d'« une discussion qui permettrait de repérer les anomalies, les dysfonctionnements et les éventuelles possibilités de déplacement

de curseur » (dans le calendrier de mise en œuvre de l'accord).

Au passage, le ministre s'est engagé à combattre toute perspective de diminution du volume d'intégrations. Une perspective qui était envisagée à partir de 1999, puisqu'il est prévu qu'à cette date le nombre d'intégrations sera égal aux 11/10^e des titularisations de l'année passée, ce qui le ferait passer de près de quinze mille à environ treize mille.

Au sortir de la rencontre au ministère, Sgen-CFDT, SnuiPP-FSU, et SE-Fen se sont réunis et ont décidé d'une manifestation nationale le dimanche 1^{er} février. Car on ne peut se contenter des réponses insuffisantes de Claude Allègre. Il faut que le gouvernement s'engage résolument sur ce dossier sensible.

NOUVEAUX DÉFIS

Les résultats des élections prud'homales du 10 décembre 1997 sont bons pour la CFDT. Une progression de 1,5 point avec, pour la première fois, un franchissement de la barre des 25 % (25,3 %) ainsi qu'une première place indiscutable dans l'encadrement, cela fait chaud au cœur. Notre satisfaction est atténuée par le taux de participation en nette régression : 34,4 % seulement. Outre la stabilité de la CGT et de FO et la baisse importante de la CGC et de la CFTC, il faut noter le très faible score des petites listes. L'Unsa, animée par la Fen, et le Groupe des Dix, qui comprend Sud, n'obtiennent respectivement que 0,72 % et 0,31 % des voix. Le choix de l'insulte, de la démagogie, du populisme adopté par Marc Blondel a été indigne de la tradition du mouvement syndical et de ses valeurs. La faible participation à ces élections interpelle le syndicalisme tout entier. Face au défi de la réduction de la durée du travail pour créer des emplois, il est essentiel d'être plus que jamais une force de proposition, de revendication et d'action. Comme le conflit des routiers l'a bien montré, le choix de la complémentarité entre la loi et la négociation est pertinent. Le rapport de forces est incontournable pour obtenir des résultats significatifs. L'augmentation du nombre d'adhérents, l'implication de ces derniers, une meilleure proximité avec les salariés sont des exigences impérieuses. Alors que le patronat - y compris l'État-patron - freine des quatre fers pour mettre en œuvre la RTT, la recherche de la coopération entre organisations syndicales est une voie à explorer pour réaliser ce rapport de forces, dans les fonctions publiques comme dans le secteur privé. Le Sgen et la CFDT sont des pôles de rassemblement potentiels pour progresser dans cette direction.

Jean-Michel Boullier
Le 15 décembre 1997

SOMMAIRE

3	ÉDITORIAL
ACTUALITÉ LE MOIS	
3	L'intégration des instituts
4	Redéfinir le lycée
5	Mouvement 2 nd degré
6	Action Atoss
7	INTERNATIONAL
Planète'Ère	
8	INITIATIVES
Les 60 ans du Sgen-CFDT	

9/14	DOSSIER
Mettre fin à la précarité	
15	NOTES DE LECTURE
MÉTIER	
16.	Enseignement supérieur
17.	Brèves catégorielles
18	L'INVITÉE
Christine Mousny	
19	PETITES ANNONCES
Couverte : Chambre noire	

Encart de 4 pages folioté de I à IV pour les abonnés 1^{er} degré et encart de 4 pages folioté de A à D pour les abonnés 2nd degré.

LE MOIS

EN BREF

SORTIES SCOLAIRES : NOUVELLE CIRCULAIRE

Voilà, c'est acquis ! Lors de l'audience que le Sgen-CFDT a eue le 11 décembre, Ségolène Royal s'est engagée à publier une nouvelle circulaire pour la rentrée 1998/99. Elle reprendra la circulaire du 25 septembre et celle complémentaire du 27 novembre. Elle intégrera les éventuelles modifications qui apparaîtront à l'usage indispensables. Une nouvelle concertation précédera sa publication.

RENCONTRE AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Une rencontre positive a eu lieu le 18 novembre entre la fédération Sgen-CFDT et la Ligue de l'enseignement. Dans le cadre d'un large tour d'horizon entre les deux organisations, la discussion a plus particulièrement porté sur les emplois-jeunes. Le Sgen-CFDT a développé sa problématique : logique de projet, choix de la professionnalisation, prise en compte d'activités nouvelles, importance de la formation... La Ligue vient, avec les Ceméa, les Pep et les Francas, de signer un accord-cadre avec le gouvernement. Il concerne l'organisation des temps de vacances et de loisirs, l'animation périscolaire et extra-scolaire, à travers trois fonctions : agent de développement de projets locaux pour les jeunes hors du temps scolaire, animateur généraliste et technicien spécialisé, accompagnateur.

RENCONTRE AVEC LE SNAEN

Le 17 novembre, une première rencontre officielle bilatérale a eu lieu entre le Sgen-CFDT et le Snaen-Fen (syndicat national des agents de l'Éducation nationale). Elle revêtait donc un caractère historique. La discussion a plus particulièrement porté sur les non titulaires, les emplois jeunes, la réduction de la durée du travail, la politique salariale, les fonctions exercées (et notamment la fonction d'accueil), l'action sociale. Cette rencontre cordiale a permis une meilleure compréhension mutuelle des positions des deux organisations. Des perspectives de travail existent pour les mois qui viennent. Son caractère est indiscutablement positif.

COLLOQUE NATIONAL

REDÉFINIR LE LYCÉE

Du 8 au 23 janvier, le ministère impulse des réunions dans les lycées pour repenser une culture commune. Pour le Sgen-CFDT, l'essentiel est d'abord de travailler de manière globale sur contenus et méthodes, en répondant à la question du sens des apprentissages. On doit permettre aux élèves de prendre en main leur formation en adaptant les structures.

Entre le 8 et le 23 janvier, tous les lycées seront concernés par des réunions dans les établissements. Les questions soumises à la communauté éducative et aux partenaires de l'école sont les suivantes : quels savoirs, quelle culture pour les lycéens d'aujourd'hui ? Que doit-on savoir et maîtriser au sortir du lycée ? Il s'agit en quelque sorte d'une redéfinition et d'une nouvelle organisation des savoirs dans la perspective d'une culture commune humaniste. Suivra un colloque par académie à partir du 18 février, l'ensemble étant clôturé par un colloque national qui se tiendra à Lyon fin avril. Ce dispositif est la réponse du ministère au constat de l'inadaptation des contenus et des méthodes pour que les élèves réussissent ultérieurement à la fac.

UN CONSTAT D'ÉCHEC

La réflexion, les critiques et les propositions du Sgen-CFDT ne datent pas d'hier. En dépit de la volonté affichée dans la réforme de 1991 de « mettre l'élève au centre du système », les programmes ont continué à être définis de façon cloisonnée. La lourdeur du baccalauréat et ses conséquences néfastes ont été maintenues, voire aggravées. La première exigence est de définir les contenus et les méthodes de façon globale en répondant à la question du sens des apprentissages. Il faut partir de l'élève, se demander ce qu'il doit savoir et comment il doit l'apprendre, et non des savoirs

disciplinaires en eux-mêmes. Les contenus et les programmes doivent être définis dans une perspective de complémentarité et de cohérence entre les disciplines pour en finir avec des cloisonnements absurdes et génératrices d'échec.

RENDRE L'ÉLÈVE ACTEUR DE SA FORMATION

Rendre l'élève plus autonome suppose de revoir les méthodes d'apprentissage et les méthodes d'évaluation en cours de formation, et à la fin de celle-ci, et en particulier le baccalauréat.

La polyvalence des formations doit être la règle : chacun doit recevoir une formation générale, mais aussi technologique et professionnelle dans des parcours diversifiés.

Pour permettre aux jeunes de mieux comprendre et

prendre en main leur orientation, l'information et la maîtrise des contenus intellectuels ne suffiront pas. Il faut aussi permettre aux élèves d'exprimer leurs questions, leurs préoccupations, d'analyser leurs réussites ou leurs échecs.

Cela suppose des adultes formés à l'écoute, des lieux et des structures de dialogue. Cela passe par une adaptation des structures et des parcours de formation pour respecter les besoins et les aspirations diverses des jeunes en formation.

Pour le Sgen-CFDT, les transformations nécessaires ne doivent pas être pensées en termes budgétaires à court terme. Si certaines évolutions aboutissent à supprimer des gaspillages, il faudra en profiter pour pallier les insuffisances criantes.

Monique Lagrange



La complémentarité et la cohérence entre les disciplines doit primer afin d'en finir avec les cloisonnements absurdes et génératrices d'échec.

DÉCONCENTRATION DU MOUVEMENT

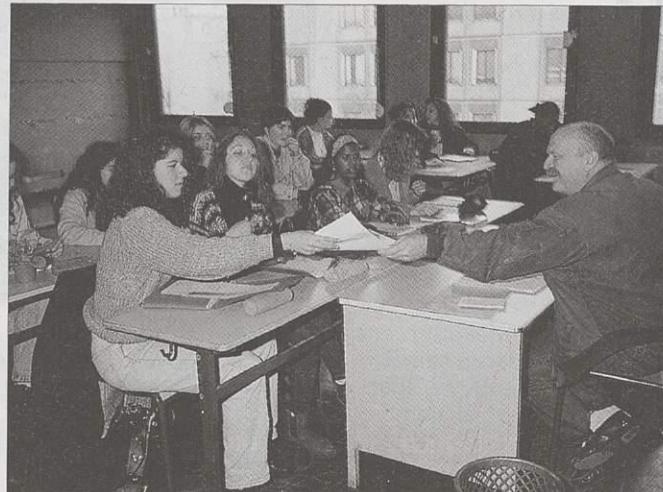
RAPPROCHER LA DÉCISION DU TERRAIN

Depuis 1992, le Sgen-CFDT réclame une déconcentration du mouvement national du second degré. Il veut promouvoir la stabilisation des titulaires académiques et la mobilité des autres personnels, donner au recteur la responsabilité de la gestion des postes et de la nomination des collègues. Rien à voir avec un quelconque arbitraire.

Démantèlement, atteinte au statut, menaces sur les libertés, les hyperboles et métaphores guerrières n'ont pas manqué ces dernières semaines. Aux interpellations de collègues bombardés d'arguments excessifs voire erronés et inquiets d'un changement brutal annoncé sans explication par notre bouillant ministre, le Sgen-CFDT a choisi d'expliquer sans polémiquer.

Après avoir obtenu du ministre que soit pris le temps de la réflexion et de la concertation, le Sgen-CFDT a fait connaître son analyse des défauts du mouvement national actuel et un argumentaire aidant chacun à analyser sans passion et avec objectivité les changements nécessaires.

Le Sgen-CFDT demande depuis son congrès de Nancy en 1992 une déconcentration du mouvement national du second degré. À qui fera-t-on croire que c'est pour livrer les enseignants à l'arbitraire des chefs d'établissements, pour les empêcher définitivement de sortir de l'académie où ils ont été affectés, voire pour les priver d'un poste fixe ? Qui peut imaginer que le Sgen-CFDT souhaite supprimer les règles d'équité et de transparence ou livrer l'Éducation nationale aux pouvoirs régionaux ? Est-il vraiment impensable de faire que les enseignants d'une académie ou venant d'y être mutés par un mouvement national interacadémique soient nommés sur un poste définitif par le recteur sur la base d'un barème commun et après contrôle des élus du personnel, pour garantir l'équité et la transparence ?



Chambre noire

Améliorer les conditions d'affectation des personnels, en particulier les plus jeunes, et garantir le respect des règles statutaires restent la priorité.

Que signifient cette rigidité et ce refus de changer un système qui a montré ses limites ? Que cachent ces outrances et ces caricatures ? Pourquoi parier sur la peur et le repli sur des acquis qui n'en sont plus ? Prendre prétexte de dangers potentiels que l'expérience d'autres mouvements déconcentrés infirme, c'est en rester à une vision centralisatrice et lointaine de la gestion du personnel.

RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PERSONNELS

Pour le Sgen-CFDT, la déconcentration permettra, au contraire, de proposer plus de postes au mouvement. Elle favorisera donc la stabilisation des titulaires académiques et la mobilité. Elle donnera au recteur, représentant de l'État dans l'académie, la responsabilité de gérer à la fois les implantations de postes et la nomination des personnels. In fine, en rapprochant le lieu de déci-

sion de la réalité du terrain, on répondra mieux aux attentes des personnels et aux besoins du service public. Persuadé que l'école et la démocratie ont beaucoup à gagner d'une déconcentration maîtrisée, le Sgen-CFDT analysera les projets qui seront présentés en toute indépendance et dans le respect de ses règles de fonctionnement. Il exigera que la réforme soit soumise à la concertation des organisations syndicales représentatives. L'objectif de fond reste bien d'améliorer les conditions d'affectation de tous les personnels, en particulier des plus jeunes dans le respect des règles statutaires.

Le Sgen-CFDT attend des ministres qu'ils s'engagent rapidement sur ces principes pour permettre que le débat s'engage.

Monique Lagrange

Pour plus d'infos et donner votre avis
<http://sgen-cfdt.org>

EN BREF

DÉCISIONS URGENTES POUR LE COLLÈGE

Le ministère affirme ne pas vouloir remettre en cause la réforme du collège pour l'instant, mais ne semble pas avoir bien intégré les contraintes de calendrier liées à sa mise en place. Aussi, le Sgen-CFDT est-il intervenu pour rappeler qu'il est urgent d'annoncer les décisions nécessaires en particulier pour :

- permettre aux élèves qui ont choisi l'option technologie en 4^e cette année d'avoir une suite l'an prochain;
- renforcer les moyens prévus pour les parcours diversifiés afin de permettre une prise en charge de l'hétérogénéité;
- rétablir des moyens spécifiques pour l'enseignement de la physique et pour la constitution de groupes à effectifs allégeés pour les disciplines expérimentales.

Le Sgen-CFDT a renouvelé sa demande d'un gel de la situation pour permettre une remise à plat de l'ensemble du dossier du collège.

DROITS DE L'ENFANT : DES PROPOSITIONS

La seconde journée nationale des droits de l'Enfant s'est tenue, le 20 novembre à l'Unesco. Le Sgen-CFDT, membre du Cofrade, y a participé. Cette journée a été l'occasion d'échanges et de propositions pour protéger l'enfance maltraitée. Trois tables rondes portaient sur "les violences faites aux enfants : prévention et protection", "les droits de l'enfant au service de la cohésion sociale" et "le travail des enfants". Avec des interventions d'enfants et d'adolescents, ces tables rondes ont suscité de fructueux échanges entre les associations et avec les pouvoirs publics représentés. Ces échanges ont aussi permis de souligner la grande détresse dans laquelle se trouve une partie de la jeunesse de France et la nécessité d'y remédier.

COLLOQUE ZEP

Le Sgen-CFDT a réuni plus de 120 participants les 16 et 17 décembre 1997 à l'occasion d'un colloque sur Quelle relance de la politique des Zep ? Jean-Yves Rochex, chercheur en éducation et maître de conférence à Paris VIII, Françoise Lorcerie, chargée de recherche au CNRS et Catherine Moisan, inspectrice générale chargée de mission sur le dossier Zep sont intervenus. Deux jours fructueux de débats qui ont permis aux acteurs de terrain de confronter leurs expériences et leurs approches.

EN BREF

CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Des avancées notables viennent de voir le jour au niveau des BEP et Bac pro Secrétariat et Comptabilité. Le Sgen-CFDT est intervenu au ministère et auprès de l'inspection générale pour trouver une solution au problème posé par l'introduction du contrôle en cours de formation. Un groupe de travail s'est réuni au ministère le 14 novembre pour examiner les modalités de mise en œuvre et pour aménager les grilles d'évaluation pour la session 1998.

Pour les Bac pro, le résultat est non négligeable puisqu'il ne reste à évaluer que vingt-quatre compétences sur environ trente-cinq. Pour les BEP, l'allégement est beaucoup plus réduit, il reste deux compétences sur trois en Gestion commerciale et une compétence sur deux en Paie. De plus, l'importation de données en comptabilité a été supprimée. Les autres demandes d'allégement du Sgen-CFDT n'ont pas été acceptées. Le ministère va publier une note et le point sera fait à la rentrée prochaine. Le Sgen-CFDT demande aux collègues de signaler les problèmes rencontrés. Les autres revendications d'ordre matériel restent toujours d'actualité. Le Sgen-CFDT tient énormément à la validation par le contrôle en cours de formation qui rend élèves et professeurs responsables. C'est pourquoi il fait tout pour que ce mode de validation se déroule dans de bonnes conditions. Le Sgen-CFDT ne saurait se joindre à ceux qui, prétextant des problèmes (réels ou supposés), souhaitent en fait le retour à l'examen ponctuel.

PARTIR À L'ÉTRANGER

Le Sgen-CFDT de l'étranger revendique dans les critères de sélection des candidats à un départ sur poste en Tom ou à l'étranger une véritable prise en compte de la formation en didactique du Français langue étrangère (FLE) ou en pédagogie interculturelle. Dans ce cadre, il s'associe à l'organisation d'une rencontre de réflexion et d'information organisée le jeudi 29 janvier 1998 de 10 à 19 heures au salon Expo-langues qui se tient dans la Grande halle de la Villette à Paris. Le thème, Les métiers du FLE. Au programme, des tables rondes, des interventions de personnalités et des présentations vidéo sur le marché des langues...

SEMAINE D'ACTION DES ATOSS

LE DIALOGUE INDISPENSABLE

Du 1^{er} au 5 décembre, le Sgen-CFDT organisait une semaine d'action pour les personnels Atoss. Objectif : renforcer la pression afin d'appliquer les textes relatifs au service hebdomadaire de 39 heures. Les rectorats et chefs d'établissement ont la marge de manœuvre nécessaire pour cela.

Exemple d'un collège bordelais où la concertation est la règle.

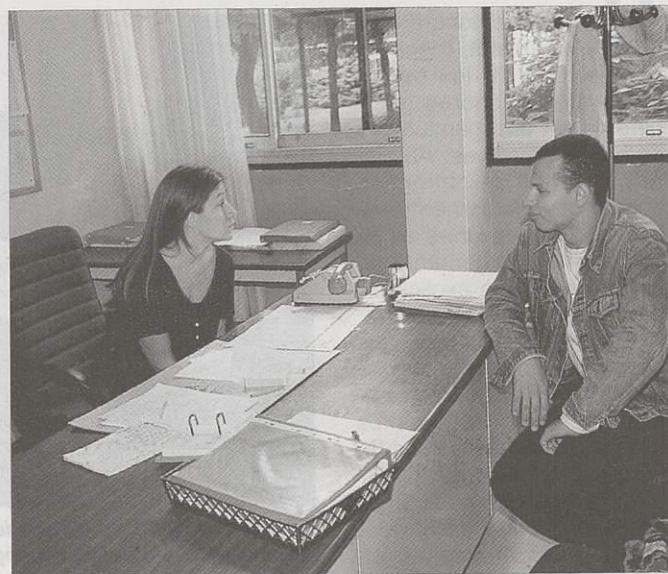
Organiser une semaine d'action sur les 39 heures hebdomadaires alors que toute la CFDT se mobilise sur les 35 et vise les 32 heures pourrait relever du paradoxe. C'est méconnaître la réalité vécue par les personnels non enseignants des collèges et lycées dont l'horaire est souvent encore de 41 h 30, au mépris des textes ministériels. Il n'est pas étonnant que la semaine d'action lancée par le Sgen-CFDT du 1^{er} au 5 décembre ait connu un écho certain (voir page 17).

DES RÉUNIONS DE TRAVAIL RÉGULIÈRES

Il reste que sans un véritable dialogue au sein même des établissements, rien ne peut bouger. Car si le gestionnaire et le chef d'établissement ont la responsabilité des services, il vaut mieux qu'ils les définissent au terme d'une concertation avec les personnels. C'est ce qui se passe dans un collège de la banlieue bordelaise.

« L'an dernier, la gestionnaire et moi, nous avons élaboré un calcul et une répartition des heures sur l'année. Ce n'était pas simple. Nous en avions discuté avec l'ensemble du personnel, mais le chef cuisinier n'était pas d'accord. Il a refait les calculs et nous les a proposés à la réunion suivante. Son projet ressemblait fort au nôtre, mais nous l'avons adopté car l'important était que les horaires soient respectés et les conditions de travail satisfaisantes », témoigne le principal.

Début octobre, l'établissement traversait une passe



Définir les services avec les personnels est une garantie pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement et mettre en place les 39 heures.

difficile : trois ouvriers d'entretien et d'accueil étaient en maladie remplacés par des contractuels qui tombèrent eux-mêmes malades. Sur huit personnes, il en manquait trois, dont une en cuisine, et le rectorat n'a pu fournir les remplaçants nécessaires.

« Nous avons réuni le personnel car il fallait bien assurer les tâches minimum. La répartition du travail a été modifiée, mais personne n'a rechigné. »

DÉBLOQUER LES SITUATIONS

Il faut dire que chacun a mis la main à la pâte. Le principal a demandé aux enseignants de faire ranger les salles de classe et les élèves ont été invités à améliorer la propriété. Dans ce collège, on organise au moins trois réunions par an pour discuter des

questions de la vie quotidienne : nombre de pièces à nettoyer, WC trop sales... Mais il n'est pas toujours aisés d'instaurer le dialogue en permanence.

« Une démarche collective est toujours préférable à des démarches individuelles qui divisent », précise le principal.

Sur la foi de son expérience, il conseille aux agents d'autres établissements de demander à rencontrer leur gestionnaire dès que surgit une difficulté.

« Il ne peut refuser de vous recevoir. Expliquez vos problèmes et faites des propositions. Si vraiment ça bloque, allez voir le chef d'établissement. Proposez une réunion et réfléchissez avant d'aller plus loin. Car une chose est sûre, la situation ne doit pas rester bloquée », conclut-il.

Christine Renaud

INTERNATIONAL

ENVIRONNEMENT

DONNER DE L'ÉRE À LA PLANÈTE

Du 6 au 10 novembre dernier, le 1^{er} forum Planét'Ére a réuni à Montréal 700 délégués venus de 49 pays francophones. Le Sgen-CFDT participait à cette première mondiale qui débouchera en France sur un appel national et des assises de l'environnement. Car l'École doit être un acteur de la construction d'un développement équitable et durable.

« Nous, femmes, hommes, de tous âges ayant la langue française en partage, nous engageons à œuvrer, individuellement et collectivement, à la reconnaissance, à la promotion et au développement de l'Ére : l'éducation relative à l'environnement. »

Ainsi, le 10 novembre dernier, au terme de cinq jours de débats riches et souvent passionnés, les 700 participants réunis à Montréal au forum Planét'Ére (parmi lesquels le Sgen-CFDT), se sont séparés sur un engagement : faire que l'École, du niveau local au plan international, prenne sa part au développement durable et équitable de la planète.

FORMER DES CITOYENS DU MONDE

Comme le souligne la déclaration finale de ce rassemblement qui était une première dans le secteur de l'éducation, « nous sommes persuadés que l'éducation représente le principal outil de mobilisation des peuples, de transformation sociale et de développement de la citoyenneté permettant d'atteindre une harmonie dans les relations entre les êtres humains, les peuples du monde et leur environnement ».

Planét'Ére visait avant tout à créer un réseau d'échanges et de partenariat entre pays ayant en commun l'usage du français et à peser sur les gouvernements afin que l'Ére soit davantage considérée comme prioritaire. Car il faut bien le reconnaître, cinq ans après le sommet de la terre de Rio, les avancées en ma-



Chambre noire

Promouvoir l'éducation relative à l'environnement par l'exercice de la démocratie au sein de l'École.

tière de développement tardent. La dernière rencontre de Kyoto l'a encore montré. Or, l'éducation est un domaine clé pour l'avenir des générations futures et pour l'apprentissage de la citoyenneté. Il est en effet indispensable de promouvoir l'Ére par l'exercice de la démocratie au sein de l'École. En France, un appel destiné à créer une coordination nationale pour l'environnement se prépare. Un bilan de Planét'Ére sera tiré collectivement début 1998. Des assises nationales de l'environ-

nement se tiendront d'ici deux ans. Au sein des pays francophones, un réseau international d'échanges, de coopération et de partenariat en Ére sera mis en place sur Internet. Une déclaration solennelle, adoptée par les participants au forum de Montréal, a été remise aux chefs d'État de l'espace francophone réunis quelques jours plus tard au sommet d'Hanoï.

Place maintenant aux actions de chacun avec les jeunes.

Jean-Michel Boullier

DES DÉFIS

Organisé par des associations, en particulier par la Centrale de l'enseignement au Québec, Planét'Ére avait été préparé en juin dernier par un colloque tenu à Marly-le-Roi, à l'initiative des Céméa, du réseau École et nature, de la Fen, de la FSU, de la Ligue de l'enseignement et du Sgen-CFDT. Les participants à Planét'Ére

À RELEVER

ont réaffirmé que les problèmes environnementaux et de société ne peuvent être traités isolément. Pour les délégués, « les questions de développement, de satisfaction des besoins humains fondamentaux, de justice sociale, d'équité, de paix, de solidarité, d'éradication de la pauvreté, sont des défis à relever collectivement. »

EN BREF

MARCHE MONDIALE DES ENFANTS

Dans quelques jours, une marche mondiale contre le travail des enfants partira d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud. Elle convergera sur Genève le 4 juin 1998. Imaginée et décidée par plusieurs organisations non gouvernementales des différents continents, elle permettra de sensibiliser les opinions publiques et de faire pression sur les gouvernements. Il faudrait qu'ils prennent cette dramatique question à bras le corps, et notamment, pour qu'ils adoptent, ratifient et appliquent une nouvelle convention que le Bureau international du travail prépare. Le Sgen-CFDT a donné un accord de principe pour s'inscrire, avec la confédération, dans cette initiative.

DROITS DE L'HOMME BAFOUÉS AU NIGÉRIA

Dans un récent rapport, Amnesty International souligne qu'au Nigéria, les violations des droits de l'Homme se perpétuent, malgré les vives critiques de la communauté internationale. Des risques d'exécution ou d'incarcération prolongée pèsent toujours sur plusieurs prisonniers politiques. Certains détracteurs du gouvernement nigérian exilés à l'étranger ont vu des membres de leur famille incarcérés sans inculpation ni jugement. Ce gouvernement refuse systématiquement de coopérer avec les organisations intergouvernementales qui ont tenté d'enquêter sur la situation des droits de l'Homme.

UN BON CODE DE CONDUITE

Un accord positif a été conclu entre les syndicats italiens et une multinationale du jouet, Artsana. Connue pour sa marque Chicco, ses produits sont surtout fabriqués en Chine par des sous-traitants. Cet accord se situe dans l'optique que le Sgen, avec toute la CFDT, veut promouvoir avec la campagne « De l'éthique sur l'étiquette ». L'entreprise et ses sous-traitants s'engagent à respecter les droits fondamentaux des travailleurs, notamment la liberté syndicale et l'interdiction du travail forcé, et à assurer la sécurité du travail. « Il s'agit d'un accord qui inclut les syndicats dans le processus de contrôle prévu », précise l'institut Belleville.

SOIXANTE ANS DE SYNDICALISME

Jeudi 27 novembre, au siège de la confédération, à Paris, le Sgen-CFDT a célébré ses soixante ans d'existence - avec quelques jours de retard puisque la date exacte de sa création est le 9 novembre 1937. Cette journée a réuni plus de deux cents personnes venues partager leur confiance en l'avenir du Sgen-CFDT, tout en se souvenant du passé : anciens responsables au côté des actuels, militants de toujours, retraités et actifs, responsables d'organisations amies...

La déclaration d'ouverture de Jean-Michel Boullier, secrétaire général de la fédération, a été l'occasion de souligner les grands points forts qui ont fait l'histoire du Sgen-CFDT : laïcité, défense des droits de l'homme, lutte contre le fascisme, soutien au peuple algérien... Cette intervention a été aussi l'occasion de se situer dans le présent, face aux enjeux de l'École de cette fin de siècle, fin de millénaire, et de se projeter dans l'avenir pour que la pratique du Sgen-CFDT reste et s'affirme comme un syndicalisme jeune ayant clairement fait le choix d'un système éducatif capable de transformation pour la réussite de tous.

SYNDICALISME ET LAÏCITÉ

Les deux tables rondes qui se sont succédé ont été l'occasion d'affirmer cette volonté du Sgen-CFDT. La première table ronde portait sur *La laïcité : une vieille idée neuve. Quels faits marquants depuis soixante ans ? Quels enjeux pour l'avenir ?* Elle

Le 27 novembre dernier, plus de deux cents personnes ont célébré le soixantième anniversaire du Sgen-CFDT au siège parisien de la confédération. Pour émailler cette manifestation festive, deux tables rondes sur la laïcité et le syndicalisme étaient au cœur des débats. Un après-midi où anciens militants et actuels responsables, leaders d'organisations amies et représentants de la CFDT ont réfléchi ensemble sur la place de l'École et le rôle du Sgen-CFDT à l'aube du troisième millénaire.



Chambre noire

Des débats riches d'apports personnels documentés, et d'échanges. À l'aube du troisième millénaire, l'avenir du Sgen-CFDT reste prometteur.

réunissait Guy Coq, membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*, auteur de plusieurs ouvrages sur la laïcité et l'éducation, Jacques George, ancien responsable national du Sgen-CFDT, Anne-Marie Franchi de la Ligue de l'enseignement et Jean-Robert Ragache, historien, professeur à l'IUFM de Rouen, ancien grand maître du Grand Orient de France. Elle a été l'occasion d'échanges parfois vifs, sur leur conception de la laïcité.

Au-delà de leurs appréciations, tous ont souligné que la pratique française de la laïcité est plus que jamais à réaffirmer, à défendre et à porter.

La seconde table ronde sur *Le syndicalisme de l'Éducation nationale et la Recherche : hier, aujourd'hui et*

demain a vu débattre André Robert, universitaire, auteur de l'ouvrage *Le syndicalisme des enseignants* et Dominique Labbé, universitaire, auteur de plusieurs livres sur le syndicalisme français. À cette occasion, l'auditoire est intervenu en appui ou en contrepoint par rapport aux deux interventions liminaires. Deux débats riches d'apports personnels documentés, et d'échanges. L'avenir du Sgen-CFDT reste prometteur.

DES APPORTS RÉCIPROQUES

Jean-Marie Spaeth, secrétaire national confédéral, a conclu en soulignant sa « dette - et celle de bien d'autres - à l'égard du Sgen-CFDT. » Il a développé ce

qu'est l'apport du Sgen à la CFDT, l'apport de la CFDT au Sgen, la dimension contemporaine des relations entre le Sgen et la CFDT, sans esquiver les moments de frictions, mais en soulignant la nécessité de la présence du syndicalisme confédéré dans le champ de l'Éducation nationale et de la Recherche publique.

Après ces échanges et discours, les participants se sont retrouvés autour d'un apéritif où les évocations du passé, les perspectives d'avenir, et bien d'autres sujets ont pu être abordés.

La soirée festive, arrosée du vin du soixantenaire, s'est poursuivie en musique fort tard. Longue vie revendicative au Sgen-CFDT !

Michel Debon



DR

Précarité à l'Éducation nationale



METTRE UN TERME À LA PRÉCARITÉ

**Contractuels, auxiliaires, vacataires intérimaires
ou agents temporaires... Les vocables sont nombreux,**

mais tous recouvrent une même réalité :

**une précarité de plus en plus grande dans l'Éducation nationale
face à l'emploi, l'absence de débouchés
et une même méconnaissance de leurs droits.**

Titularisation ? « Rame et tais-toi », la galère !

Avec le Sgen-CFDT, les non titulaires veulent sortir de la précarité.

Dossier coordonné par Raymond Roulaud

L'IMPOSSIBLE OUBLI

Combien sont les non titulaires à l'Éducation nationale ?

Même pour le ministère, il est difficile de répondre. Les mieux connus ce sont les maîtres auxiliaires au nombre d'environ 28 000 (ils étaient 36 000 en 1995). Sous la pression des actions nombreuses du collectif « Tous pour l'emploi », avec les syndicats et les comités MA, leur réemploi a été assuré à cette rentrée. Mais les 20 à 25 000 autres (vacataires, contractuels, administratifs, techniciens, ouvriers, sociaux ou de santé), bien qu'aussi indispensables au fonctionnement des services et des établissements, n'ont pas bénéficié du réemploi. La loi du 16 décembre 1996 - dite Perben - doit permettre à quelques-uns de devenir titulaires après réussite à un concours. Les conditions d'exercice et d'ancienneté, extrêmement restrictives, ainsi que le nombre de places très limité excluent la grande majorité de la titularisation. Pour tous, le Sgen-CFDT exige un plan de titularisation sur trois ans sans concours et sans condition de nationalité. Dès le mois de juin, le Sgen-CFDT a revendiqué auprès de Claude Allègre lors de la réunion d'une table ronde sur les problèmes de l'emploi dans le ministère l'arrêt du recrutement des non titulaires, la résorption de la précarité et la gestion prévisionnelle des recrutements. La demande a été renouvelée. Même si il n'y a pas de refus manifeste, à ce jour aucune date n'est fixée. Ce n'est pourtant qu'en mettant à plat l'ensemble des questions d'emploi que l'on pourra mettre fin à la situation inacceptable des personnels précaires dans l'Éducation nationale.

Marie-Agnès Rampnoux

NON TITULAIRES ET NON ENSEIGNANTS

Chargés de l'accueil, la restauration, le ménage ou de tâches techniques, sociales ou de santé, les non titulaires sont des milliers en collèges et lycées. La précarité est leur lot quotidien. Avec le Sgen-CFDT, ils veulent en sortir.

Chez les personnels techniques, sociaux ou de santé, la précarité on connaît ! L'Éducation nationale la développe dans toutes les catégories des personnels non enseignants. « Je me sens méprisé. Un jour, le gestionnaire m'envoie balayer la cour et le lendemain je me retrouve à donner un coup de main en cuisine... voilà la façon dont on nous traite ! », témoigne un collègue d'un lycée parisien.

DES NON TITULAIRES POUR PALLIER LES CARENCES

Des milliers de contractuels, auxiliaires, vacataires, contrats emploi solidarité (CES) assurent chaque jour des fonctions sur des postes qui ne sont pas pourvus par des titulaires. Une façon dans les collèges et lycées de pallier les carences certaines de l'État. Et c'est d'autant plus grave que le recrutement des contractuels est pérennisé.

Les CES ne sont pas prêts de disparaître. Aujourd'hui, on en recense entre 50 000 et 60 000 dans les établissements !

Cette situation est loin d'être une fatalité. Il s'agit bien d'un choix politique qui permet aux établissements de fonctionner normalement à moindre coût. Le personnel, sans aucune garantie d'emploi, est maléable selon les besoins. Et cela se fait parfois au mépris de toute légalité quant à l'utilisation des contrats emploi solidarité.

La loi Perben est loin de satisfaire le Sgen-CFDT. On ne



Chambre noire

Au moins 50 000 personnes en contrat emploi solidarité assurent le fonctionnement quotidien des établissements

peut se contenter de concours réservés manifestement trop restrictifs.

METTRE EN PLACE DES TITULAIRES REMPLAÇANTS

Actuellement, 4 200 collègues remplissent les conditions d'accès aux concours réservés dont l'essentielle est d'avoir quatre ans d'ancienneté à la fermeture du registre d'inscription au concours. De fait, seulement 1 500 d'entre eux pourront en bénéficier la première année dans les catégories techniques (ouvrier d'entretien et de personnel d'accueil catégorie C). On est donc loin du compte ! De fait, le ministère interdit à des milliers de personnels en situation précaire d'être

titularisés. Et à ce jour, aucune garantie sur l'arrêt de la précarité ne nous est donnée. Bien au contraire ! Pour le Sgen-CFDT, ne plus recruter d'emplois précaires, c'est possible ! Cela suppose, par exemple, que toutes les missions du service public soient assurées par des personnels titulaires. Des solutions existent, à commencer par la mise en place de postes de titulaires remplaçants. Le Sgen-CFDT demande aussi un plan de titularisation sur trois ans par liste d'aptitude pour tous les non titulaires.

À l'instar de toute la CFDT, le Sgen le redit : l'emploi ne peut être dissocié de la lutte contre la précarité !

Alain Baury

INTÉGRER SANS CONCOURS LES MAÎTRES AUXILIAIRES

Le réemploi de la grande majorité des maîtres auxiliaires est le fait majeur de cette année scolaire 1997/98. Compte tenu du budget adopté par le Parlement, il est d'ores et déjà acquis également pour la rentrée 1998. Mais sur le long terme, rien n'est encore joué.

Le fait majeur de cette année scolaire est le réemploi des maîtres auxiliaires, par ailleurs déjà acquis pour la rentrée 1998. Par contre, les conditions du réemploi, ne sont pas toujours faciles et, de plus, très diverses selon les disciplines et les académies : multiplication des compléments de service, nomination pour des remplacements très diversifiés et éclatés, utilisation à tout et n'importe quoi ici, inactivité importante là. C'est le prix à payer d'une politique de gestion des recrutements complètement inopérante, mais pratiquée depuis des années. Cela ne doit pas durer. Le Sgen-CFDT revendique des avancées concrètes dès 1998.

DES CONCOURS POUR FAIRE ILLUSION ?

Le ministre a mille fois confirmé qu'il souhaitait résoir l'auxiliarat et ne pas recruter de nouveaux MA. Aujourd'hui, rien n'est vraiment engagé pour examiner comment y parvenir. Les épreuves du concours ré-



Même réaménagés, les concours ne peuvent suffire pour titulariser tous les maîtres auxiliaires.

servé viennent bien d'être réaménagées. L'écrit, sujet à problèmes en 1997, est remplacé par un oral, mais le nombre de postes offerts sera-t-il plus important en 1998 ? Claude Allègre a bien annoncé que les postes non attribués seraient reversés l'année suivante aux mêmes concours réservés, mais n'est-ce pas une de ces bonnes idées qu'on oublie très vite ?

TITULARISER EN LP

Les MA des spécialités professionnelles rencontrent depuis plusieurs années des difficultés pour pouvoir être titularisés. Soit les concours ne sont pas ouverts (certains depuis quinze ans), soit il n'existe pas de diplômes permettant de se présenter aux concours internes. Titulariser en lycée professionnel dans les disciplines professionnelles, c'est possible. Le Sgen-CFDT pro-

pose le recrutement à partir des diplômes de niveau III ou IV accompagnés d'années de pratique professionnelle. Pour le diplôme de niveau III, trois années de pratique professionnelle. Pour le diplôme de niveau IV, cinq années de pratique professionnelle. Le Sgen-CFDT est intervenu à plusieurs reprises auprès du cabinet des ministres pour faire connaître ses propositions.

Le problème essentiel reste bien celui de la titularisation par les seuls concours. Le Sgen-CFDT continue d'affirmer qu'ils ne suffisent pas à régler le problème. Trop de MA sont exclus de la possibilité de passer un concours. De plus, l'ouverture du nombre de postes ne correspond pas au vivier à titulariser. Enfin, la souveraineté des jurys ne garantit pas que la totalité des postes offerts soit utilisée. Plus fondamentalement, les concours (même réaménagés) ne permettent pas de valider des compétences acquises et une expérience professionnelle. On le voit bien, la titularisation sans concours de tous les MA est incontournable car elle est le seul moyen de prendre en compte les services rendus au système éducatif.

Christian Janin

UN NID DE PRÉCAIRES

Dans son cadre bucolique, le lycée professionnel agricole de Château-Chinon coule apparemment des jours tranquilles. Pourtant, avec une dizaine d'Atoss en contrat emploi solidarité et un nombre conséquent de professeurs contractuels, il est emblématique de la situation générale des lycées agricoles et professionnels de l'Hexagone.

« Pour la Région, les quatre vingts agents contractuels des lycées agricoles ne représentent rien ! Quel que soit le poste ou la fonction que nous occupons, nous avons souvent un service de base maximum de 23 heures, alors que nous pourrions fort bien être sur 18 », explique Damien Vuillet, qui enseigne l'élevage aux deux cents élèves du lycée.

Embauchés sur les fonds du plan régional de formation, ces enseignants sont inconnus du ministère.

« À la dernière rentrée, on ne m'a attribué que 70 % de mon horaire plein en physique-techno », précise un collègue de Damien. Ce qui fait une différence très sensible sur sa fiche de paye, d'autant plus qu'il habite à 140 km et doit s'héberger sur place.

« Les copains hésitent à dire quelque chose. La réembauche dépend aussi du chef d'établissement. En la matière, il vaut mieux ne rien dire si l'on veut pouvoir encore bosser en septembre prochain ! »

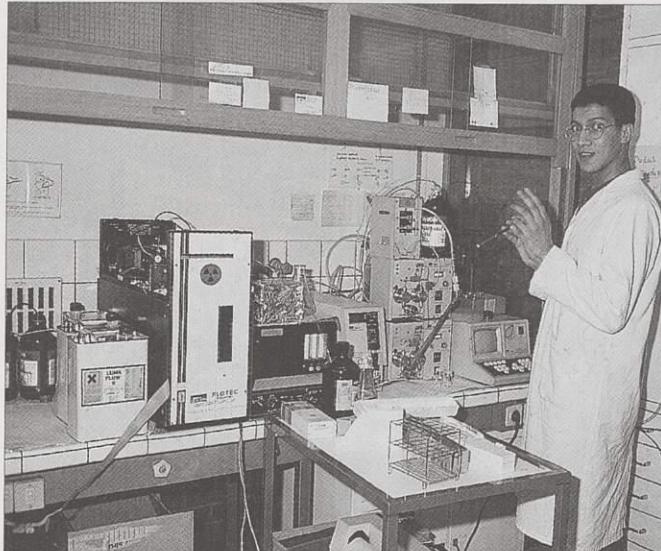
DES SOUTIERS DERRIÈRE LES ÉPROUVENTES

On n'est pas dans le Sentier, et pourtant les conditions d'emploi ne sont guère enviables pour les hors statuts. Au sein de laboratoires, d'universités, ou d'institutions qui ont pignon sur rue, des personnels non-enseignants perdurent dans la précarité depuis quinze ans, voire plus.

Contractuels sur ressources propres, hors statuts divers et variés..., les universités et autres établissements d'enseignement supérieur développent depuis des lustres, dans la plus parfaite illégalité, des formes particulières d'emploi précaire. Comme dans les autres établissements de l'Éducation nationale, il y a bien entendu des auxiliaires, des CES, mais aussi des catégories atypiques engendrées par l'histoire ou par les spécificités de l'enseignement supérieur. Ainsi, on trouve, encore et toujours, une quantité difficile à cerner de contractuels sur ressources propres ou hors statuts.

Nombre d'entre eux sont des oubliés des plans d'intégration de ces dernières années. Mais beaucoup ont été recrutés depuis, directement (en violation des textes de la Fonction publique) ou par l'intermédiaire d'associations. Une pratique répandue, notamment dans les unités de formation et de recherche médicales. Pour se couvrir, certains laboratoires concluent avec leur université de tutelle des conventions de mise à disposition de ces agents qui frisent le trafic illégal de main d'œuvre.

Dans certains établissements, la gestion de ces personnels a été institutionnalisée, avec grilles et convention collective maison. Car on a réussi à persuader les malheureux qu'ils étaient de droit privé. Pourtant, rémunérés par un établissement public et participant à l'exécution de la



Le ministère prétend ne pas connaître ces personnels. Pourtant, il les prend en compte pour calculer la dotation des établissements qui les emploient.

mission de service public, ils sont considérés comme de droit public. Ironie du sort, ce statut de droit privé est souvent plus favorable pour eux !

L'ennui est qu'il les éloigne encore plus de toute perspective de titularisation.

L'IMPÉRATIF DE LA TITULARISATION

En principe, le ministère réprouve ces pratiques, mais l'autonomie des établissements lui fournit un bon prétexte pour ne pas intervenir. Il prétend même ne pas les connaître. Car ces agents recrutés sur le budget propre des établissements n'engageraient pas sa responsabilité.

Contre toute vraisemblance, il lui arrive de prendre ces agents en compte pour le calcul de la dotation de fonctionnement de l'établisse-

ment. On n'est pas à une hypocrisie près !

Actuellement, aucune procédure d'intégration n'est prévue pour ces personnels, puisque le plan Perben ne concerne que les agents sur postes d'Etat. Une insuffisance que le Sgen-CFDT a dénoncée. Depuis longtemps aussi, il demande que ces hors statuts - dont certains totalisent quinze ou vingt ans d'ancienneté - bénéficient d'un plan de titularisation comme les autres catégories de non titulaires. Avec à la clé un arrêt de ce type de recrutement sauvage.

La question a été évoquée récemment lors de la table ronde ministérielle consacrée aux latos. Tout reste à faire car la bataille pour la résorption de l'emploi précaire est loin d'être gagnée !

Bernard Boudot

À JEUNESSE ET SPORTS

L'emploi précaire est une douloureuse réalité au ministère Jeunesse et sports. Les collègues dans cette situation sont très nombreux, particulièrement à l'administration centrale. Ici, depuis trop longtemps, les responsables ont pris l'habitude de pallier l'insuffisance de recrutement sur concours par des recrutements ponctuels. Le seul souci est de disposer de nouveaux agents immédiatement exploitables, sans se préoccuper de leur statut (ou plutôt de l'absence de celui-ci) et encore moins de leur avenir !

La section Sgen-CFDT a activement participé aux réunions organisées (19 septembre, 17 octobre et 20 novembre) par le ministre sur le sujet de la résorption de l'emploi précaire. Le Sgen-CFDT a été particulièrement attentif à ce que l'information atteigne bien tous les agents concernés et à ce qu'une véritable formation leur soit dispensée. Sur ces points, il a été entendu.

Le Sgen-CFDT n'en a pas moins souligné que l'absence de concours du niveau de la catégorie B constitue un frein considérable à l'efficacité du système. En effet, trois quarts des personnels concernés sont titulaires du baccalauréat et effectuent des tâches de ce niveau. Il a également déploré qu'aucune perspective ne soit offerte aux agents contractuels du niveau de la catégorie A qui occupent des fonctions administratives.

Une affaire à suivre.

METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ DANS LES GRÉTA ET LES MIJEN

La situation des personnels dans les Gréta ou les Mijen est scandaleuse. Les négociations que le ministère s'est engagé à ouvrir en 1998 auront du grain à moudre. Commencer par reconnaître ces collègues est le minimum que l'on puisse demander. Cela passe notamment par un plan de titularisation sans concours.

Plus d'un quart des emplois dans les Gréta supprimés en trois ans. 80 % des personnels en situation de précarité. Pour le Sgen-CFDT, la situation ne peut plus durer. Les conséquences pour ces personnels sont dramatiques : non renouvellement de contrats, licenciements avant terme, temps partiel imposé, réduction des durées de contrats, alourdissement des conditions de travail, refus de compter toutes les heures, etc... Le ministère s'est engagé à ouvrir une table ronde en 1998 sur les missions de la formation continue des adultes. Il doit commencer par reconnaître ses personnels. Cette reconnaissance passe par un plan de titulari-



LE BOUT DE LA GALÈRE

La mobilisation des étudiants et des professeurs peut permettre qu'une personne arrivant en fin de contrat emploi solidarité poursuive son travail sur un poste inexistant. Dans une UFR (unité de formation et de recherche) de cette université, il n'y avait pas de bibliothèque. Pourtant, les besoins étaient criants, et les CES se sont succédé jusqu'à ce qu'arrive une personne « compétente » au dire des utilisateurs. Enfin, l'UFR se dote d'une bibliothèque digne de ce nom. Enfin une personne détentrice d'une licence de la discipline concernée, ayant suivi une formation en documentation, allait créer, avec l'aide des enseignants, à partir d'un débarras, une mini bibliothèque qui a prospéré au cours des ans et où les étudiants apprécient documentation, gentillesse et compétence.

LA GALÈRE

ce. Soutenue, la personne concernée a vu son contrat renouvelé d'année en année après des interruptions de plusieurs semaines. Puis elle est devenue vacataire et enfin contractuelle. Maintenant, elle a en perspective l'intégration dans le corps des bibliothécaires en passant un concours interne. Mais quelle galère pour en arriver là. Plusieurs années d'exploitation pour enfin aboutir à une reconnaissance officielle. Que deviendra cette personne après son intégration ? Et que deviendra la bibliothèque de l'UFR puisqu'elle n'apparaît pas dans la liste des postes à pourvoir pour cause "d'inexistence". Beaucoup de choses restent à clarifier pour que les établissements et les universités puissent fonctionner autrement qu'avec des personnels fantômes et exploités.

sation de tous, sans concours, avec la création de postes gagés correspondants, et avec la pleine validation des services faits (retraite, échelon...). La situation est tout aussi scandaleuse pour les personnels qui travaillent dans les Missions générales insertion jeunes de l'Éducation nationale (Mijen). Là encore, un statut précaire est imposé aux animateurs, chargés des jeunes en situation précaire ! Ces animateurs ne sont pas employés sur de vrais postes ni sur des moyens fixés avec un budget clair. L'insertion doit être une mission pleine et entière de l'Éducation nationale. Là aussi cela passe par la reconnaissance d'un métier et la titularisation de tous ces personnels.

Le Sgen-CFDT, continuera de porter avec vigueur ce dossier des non titulaires de secteurs marginalisés, et donc trop souvent laissés pour compte par l'Éducation nationale comme les Gréta ou les Mijen.

Jean-Luc Villeneuve

LA FIN DES SUPPLÉANTS

Avec 637 suppléants encore employés dans les écoles pour 320 000 enseignants titulaires, l'auxiliarat est devenu un phénomène marginal. Grâce à la pression syndicale, on arrive au terme d'un processus enclenché au début des années quatre-vingt-dix lorsque le ministère a décidé de créer le corps des professeurs des écoles. Avec le recrutement d'enseignants stagiaires pour tout poste vacant en cours d'année, le recours à l'embauche de suppléants éventuels est donc devenu inutile. Depuis, leur réemploi quasi-systématique et les possibilités offertes de passer les concours internes au bout de trois années de service, ont conduit à résorber assez rapidement les 2 500 suppléants employés en 1993.

Le dernier point noir demeure la situation des 150 suppléants ne possédant que le baccalauréat, sans perspective de titularisation dans le corps des professeurs des écoles, enseignant pour la plupart en Guyane et à la Réunion. La solution retenue par le ministère et acceptée par les syndicats est l'ouverture pour quatre ans d'un concours exceptionnel de recrutement dans le corps des instituteurs. Destiné en premier lieu à ces suppléants, mais aussi ouvert aux titulaires d'un Deug ou d'une licence, il devrait permettre la titularisation rapide des derniers soutiers des écoles.

LES NON TITULAIRES ET LE DROIT

Les idées reçues ne manquent pas. Quelques repères juridiques s'imposent pour apprécier les droits des collègues en situation précaire et cerner les devoirs de l'administration.

QUI SONT LES NON TITULAIRES?

Le lauréat d'un concours est nommé fonctionnaire stagiaire, il n'est donc pas à proprement parler un non titulaire. Le stagiaire a vocation à devenir titulaire. Ce n'est pas le cas des vacataires, auxiliaires et autres contractuels. Depuis une jurisprudence récente, les non titulaires employés par une administration ou un établissement public à caractère administratif, sont tous de droit public. Cela veut dire que le Code du travail ne s'applique que très peu en ce qui les concerne. Les tribunaux devant lesquels ils peuvent se tourner sont les tribunaux administratifs et non les prud'hommes. Les avocats se sont publiquement ému des délais de jugements des juridictions prud'homales, c'était oublier les délais en moyenne de trois ans de la juridiction administrative. Seule la loi peut déroger à ce principe. C'est ainsi que la loi a prévu que les Tuc, les CES et emplois jeunes seraient de droit privé. Mais restons-en au droit public.

QUAND PEUT-ON EMPLOYER UN NON TITULAIRE?

Dans le plus grand nombre de cas, le contrat est à durée déterminée. C'est le cas pour les contrats conclus : - lorsqu'on ne peut pourvoir rapidement un emploi,

- en vue de recruter sur des emplois saisonniers ou occasionnels,

- lorsqu'il n'existe pas de corps correspondant à la qualification recherchée,
- afin d'assurer le remplacement momentané d'un fonctionnaire. La précision que le contrat est conclu « jusqu'au retour du titulaire du poste » est suffisante,

Le Conseil d'État adopte une position assez souple puisqu'il estime que les besoins en enseignants remplaçants ne sont pas assez prévisibles et constants pour exclure le recrutement de contractuels (Sgen-CFDT - 8/11/1995).

LE CONTRAT ET SA DURÉE

De droit public, le contrat est très encadré par les textes. Des décrets prévoient les conditions d'emploi et de rémunération. Le plus important à connaître est celui du 17 janvier 1986 qui concerne tous les non titulaires de l'Etat. Les maîtres auxiliaires, par exemple, bénéficient de ce décret et d'un décret spécifique datant de 1962. Un contrat est donc illégal si ce qu'il prévoit est contraire aux textes. La signature du contrat ne valant pas acceptation des termes illégaux, il est tout à fait possible de contester après signature.

La succession de très nombreux contrats ne suffit pas à ce que l'on soit dans un cas de durée indéterminée.

Le Code du travail, qui précise que le troisième contrat semblable aux précédents est à durée indéterminée, ne s'applique pas ici. On peut ainsi être employé vingt ans ou plus et être toujours précaire.

L'explication est qu'on n'a pas voulu déroger au principe datant de la Révolution du recrutement par concours.

TEMPS PARTIEL ET TEMPS INCOMPLET

Dans certaines circulaires, l'administration ne fait pas la différence entre temps partiel et temps incomplet. La différence est que le temps partiel est choisi par le fonctionnaire dans le cadre d'un contrat à temps plein. Le temps incomplet est imposé : l'agent est pour partie au travail et pour partie au chômage. Le distingo n'est pas négligeable, même au-delà du temps du contrat. Le temps incomplet n'est pas valable pour la pension de celui qui devient fonctionnaire, alors que le temps partiel est valable.

LA RÉMUNÉRATION

Elle est librement fixée par le ministre si les décrets n'ont rien prévu. On peut très faiblement rémunérer des agents remplaçant des

fonctionnaires payés à un tout autre indice. Ainsi on peut remplacer à peu de frais au moyen d'agents qualifiés et sous payés (Conseil d'Etat - Sgen-CFDT, 9/02/1994).

LORSQUE LE CONTRAT ARRIVE À SON TERME

L'agent n'a alors aucun droit à renouvellement (sauf décision politique.). Le licenciement n'est effectif que s'il intervient en cours de contrat. C'est seulement dans ce cas qu'on aura droit aux indemnités de licenciement. Le non renouvellement donne droit à l'allocation unique dégressive sous réserve d'être inscrit à l'ANPE. Les personnes publiques étant rares à s'assurer, le versement ne sera pas effectué par les Assedic, mais par l'administration elle-même.

Le décret de 1986 prévoit qu'on prévient l'agent de ce qu'on risque de ne pas le réemployer au moins un mois à l'avance. Souvent cela n'est pas fait, ce qui rend possible un recours indemnitaire auprès des tribunaux administratifs. Il n'existe pas d'obligation de motivation au non renouvellement. Toutefois, le juge administratif annulera si les motifs avancés sont inexacts.

Rémy Fontier

HORS-STATUT DE DROIT PRIVÉ

Des personnels de droit privé travaillent dans l'enseignement supérieur. Ceci est permis par la loi de l'enseignement supérieur de 1984, dans certains cas, mais généralement, il s'agit de solutions trouvées pour contourner les règles de la comptabilité publique. Citons les GIP, groupements d'intérêts publics, les GIE, d'intérêts économiques, les GIEE (le 2e E pour européens), les fi-

liales, les associations loi 1901, les fondations, etc. Légales dans leurs statuts, ces « entreprises » ignorent presque toujours le droit du travail. Leurs salariés, en situation précaire et souvent illégale, sont désarmés pour se défendre seuls. Pourtant, l'Etat ayant, par ses capitaux, le contrôle de ces « sociétés », le droit du travail applicable au « secteur nationalisé » doit y être appliquée.

LE MAITRON

Le tome 44 du Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français (le « Maitron ») vient de paraître. Il contient des biographies de militants Sgen dont l'activité syndicale a débuté avant 1939 : Jean Bazin, Guy Giry, Fernand Labigne, René Perrin, Roger Poisson, Guy Raynaud de Lage, Éliane Valiquet. Rappelons que la biographie de Paul Vignaux figure dans le numéro 43. Le dictionnaire figure également sous forme de CD-Rom.

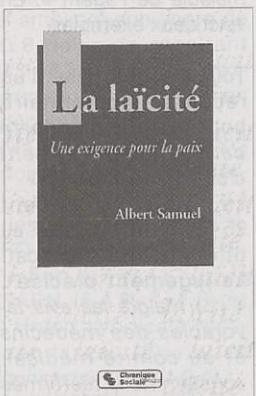
Dictionnaire du mouvement ouvrier - 440 pages - 280 F. Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières.

LA LAÏCITÉ : UNE EXIGENCE POUR LA PAIX

Adhérent du Sgen-CFDT, Albert Samuel a terminé sa carrière dans un collège de la banlieue lyonnaise. Enseignant depuis la Libération, il allie tout à la fois une vue historique de la question depuis un demi-siècle et une conscience aigüe de la situation présente où le foulard islamique, par exemple, pose sous un nouveau jour la question de la laïcité.

C'est de cette actualité qu'il part pour situer la laïcité, « *filles des Lumières et la III^e République* ». Laïcité qu'il porte au rang d'une philosophie reposant sur trois piliers : la liberté (liberté de conscience, rejet du totalitarisme), vérité (émancipation vis-à-vis de toute théologie) et humanisme (qui décrit un homme multidimensionnel). En historien,

Il réaffirme la permanence de l'impératif laïque face aux intégrismes religieux, le protestantisme faisant figure d'exception. Mais cette confession n'a-t-elle pas fourni nombre de collaborateurs des ministres de l'Instruction publique et même du petit père



Combien ? Église catholique, Islam et Judaïsme ne sont pas monolithiques, et Albert Samuel s'emploie à décrire les courants qui les traversent, tous porteurs d'approches différentes vis-à-vis de l'idéal laïque. L'auteur rappelle à juste titre que la France fait partie du trio européen, avec les Pays-Bas et la Turquie, qui vit sous un régime de séparation entre les églises et l'État. Ailleurs, les religions, d'état ou reconnues, posent la question de l'École sous un autre jour.

Un style alerte, des chapitres courts, de nombreux encadrés, des rappels chronologiques et des extraits des lois fondamentales confèrent à cet ouvrage le rang d'un document de base permettant d'aller ensuite plus avant dans la réflexion.

Laïcité, une exigence pour la paix - Éditions de la Chronique sociale - 200 pages - 108 F.

CAS DE CONSCIENCE

Les événements récents l'ont encore montré, il est difficile d'entendre la parole de l'enfant lorsqu'il affirme avoir été l'objet de maltraitance, notamment sexuelle.

Et il n'est pas anodin que Mosaïque, une association créée par des animateurs et assistants sociaux ait réalisé un film vidéo qui aborde franchement le sujet. Avec le soutien du CRDP de Champagne-Ardenne. Derrière la caméra de Marc Varlet, les témoignages se succèdent : adulte victime de services durant son adolescence, parents, enseignants, travailleurs sociaux et psychologues, magistrats et médecins.

Cas de conscience ouvre une série consacrée au « signalement des maltraitances, entre risque et nécessité. » Avec des images de grande qualité, ce document de 23 minutes, filmé en noir et blanc, est tout indiqué pour l'ouverture de débats, dans et hors les établissements scolaires. L'association Mosaïque est d'ailleurs disponible pour animer des soirées.

Cas de conscience - Mosaïque Film et CRDP Champagne-Ardenne - 190 F. Renseignements et commandes au 03 26 49 58 51.

SYNDICATS ET SYNDIQUÉS EN FRANCE DEPUIS 1945

Dans cet ouvrage, Dominique Labbé tente d'analyser lucidement le déclin du syndicalisme français depuis 25 ans. Le constat est sévère.

Les organisations syndicales, écrit-il, ont de plus en plus tendance à ressembler à « des armées d'opérette », alors que, parallèlement, les étiquettes se multiplient.

Dominique Labbé met en avant les principales causes de ce déclin : les changements dans l'environnement économique et social, la disparition des militants et l'institutionnalisation des syndicats, la division et la politisation de ces derniers. Il plaide pour une meilleure osmose entre les responsables syndicaux et le terrain et critique, en termes à peine voilés, l'utilisation des moyens mis peu à peu à la disposition des organisations. La thèse développée vise à montrer que ceux-ci ont conduit les syndicats à ignorer les changements économiques et sociaux et à se désintéresser des adhérents et, plus largement, des salariés.

Ce livre décapant - notamment pour les responsables syndicaux, à tous les niveaux - incite indiscutablement à la réflexion. Il est donc précieux, d'autant plus qu'il s'efforce d'éviter les clichés. Dominique Labbé prend en compte la complexité de l'évolution du syndicalisme.

Un seul regret : le phénomène d'augmentation du nombre d'adhérents de la CFDT au cours de ces dernières années et les causes de cette resyndicalisation sont, de toute évidence, sous-estimés.

Pourquoi cela n'aurait-il pas place dans un prochain ouvrage du même auteur, éminent universitaire spécialiste de cette question ?

Syndicats et syndi-

qués en France depuis 1945 - Dominique Labbé - Éditions de l'Harmattan - 164 pages - 95 F.

PROFESSION ENSEIGNANT - LES MATHS EN COLLÈGE ET LYCÉE

Le titre indique l'ampleur de l'ambition, l'épaisseur du volume confirme, et le résultat est conforme aux attentes suscitées. Il faut dire que c'est un ouvrage très collectif (au moins vingt quatre co-auteurs du secondaire et du supérieur), où tout ce que la réflexion autour des Irem et de l'APMEP a permis de produire : informations, conseils, récits d'expériences, références, bien loin de la leçon-type. La dernière partie s'interroge : comment fonctionne l'apprentissage, juger le niveau atteint, quels sont les ressorts essentiels de la pensée mathématique, quelle évolution de l'enseignement ? À lire, même si on n'est pas mathéux, et à intégrer à une réflexion sur les contenus d'enseignement de plus en plus nécessaire.

Profession enseignant - Les maths en collège et lycée. Éditions Hachette - 444 pages.

ERRATUM

Dans la note de lecture de *Profession-Éducation* n° 71 d'octobre - novembre, concernant *L'école de l'ardoise à l'Internet* de Vincent Troger. Une coquille s'est glissée à la fin du texte. Il fallait lire « Un vade-mecum pour toute session de formation syndicale. » Avec nos excuses à l'auteur et aux lecteurs.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

UN NOUVEAU RECRUTEMENT

Maîtres de conférences et professeurs seront désormais choisis à partir d'une liste de qualification.

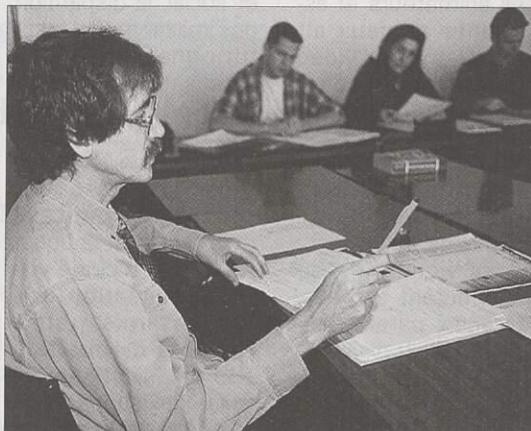
C'est un retour aux textes de 1992 avec de sensibles améliorations. Une audition pédagogique sera même organisée en pharmacie.

La nouvelle procédure de recrutement des maîtres de conférences et des professeurs dans l'enseignement supérieur consacre un retour aux textes de 1992, avec quelques améliorations notables. Désormais, l'inscription sur la liste de qualification est une condition pour être candidat à un poste. Attribuée par le Conseil national des universités (CNU), la qualification reste acquise pour quatre ans. Pour l'obtenir, il faut d'abord déposer un mini dossier dans un rectorat. La section compétente du CNU nomme alors deux rapporteurs pour chaque candidat et arrête la liste de qualification par ordre alphabétique aux fonctions de maître de conférences ou de professeur.

TEST PÉDAGOGIQUE

Mais dans les disciplines pharmaceutiques, les candidats au professorat doivent franchir une étape supplémentaire : participer à une audition qui comporte une épreuve pédagogique, la liste de qualification n'étant établie qu'après cette épreuve.

Les candidats dont la qualification a été refusée deux fois dans une même section du CNU pourront exercer un recours auprès du groupe compétent, restreint au



Chambre noire

En droit, sciences politiques et économiques, les concours nationaux d'agrégation sont maintenus pour le recrutement.

bureau des sections. Il se prononcera dans les mêmes conditions de procédure que la section, avec en plus une audition du candidat. Après l'exposé des rapporteurs, la commission compétente établit une liste, de ceux qui seront entendus, avec au maximum cinq noms pour chaque emploi offert. Restreint aux enseignants chercheurs et personnels assimilés, le conseil d'administration de

l'établissement dispose de trois semaines pour se prononcer. Au-delà, la liste est réputée approuvée. L'ordre de la liste ne peut pas être modifié et son rejet doit faire l'objet d'une décision motivée.

Dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, le recrutement des professeurs se fait aussi par concours nationaux d'agrégation.

Bernadette Taquet

EN PRATIQUE

Pour la campagne de qualification, consulter le JO du 6 décembre (décrets) et l'arrêté d'ouverture sur le 36-16 JOEL.

À titre transitoire, pour les recrutements 1998, sont qualifiés les candidats maîtres de conférence ou professeurs inscrits sur une liste de qualification entre 1993

et 1997; au titre de l'année 1999 : ceux inscrits entre 1994 et 1997; au titre de l'année 2000 : ceux inscrits entre 1995 et 1997; au titre de l'année 2001 : ceux inscrits en 1997.

Ces dispositions s'appliquent aux fonctionnaires détachés en qualité de maîtres de conférences.

JURIDIQUE

Maladie ou handicap : obligation d'aménagement du poste de travail

Les tribunaux administratifs sont parfois amenés à rappeler à l'administration « qu'elle est tenue d'adapter le poste de travail au handicap ou à la maladie de l'agent ». En voici deux exemples.

Tout d'abord, celui d'un recours indemnitaire pour « retard apporté dans l'aménagement d'un poste de travail. »

Le requérant obtient 25 000 F et 10 000 F au titre des frais d'avocat. Le jugement précise : « (...) malgré les avis favorables des médecins et du comité médical, constamment réaffirmés depuis décembre 1991, avis qui faisaient état d'une pathologie lourde ne rendant pas M. Gallot inapte au travail mais nécessitant impérativement l'attribution d'horaires réguliers, la Poste n'a affecté M. Gallot sur un poste aux horaires com-

patibles avec son état de santé que le 24 mai 1993 ».

Au-delà de quinze mois, le délai raisonnable pour prendre des mesures est dépassé. Cela d'autant plus qu'il s'agissait d'une pathologie lourde mais ne rendant pas inapte au travail : au cas d'espèce, le Sida. *Gallot, TA Paris, 2/11/95, n° 9411220/5.*

Second exemple, celui de Mme A. Présentant un handicap visuel qui n'a pas évolué et « une sensibilité psychologique », elle est « apte à exercer ses fonctions sur un poste compatible avec son handicap et sa sensibilité ». On ne peut donc la mettre en retraite pour invalidité. *Département du Calvados, 04/02/97, n° 951446, TA de Caen.*

Aucun de ces deux jugements n'a été l'objet d'un appel.

ORIENTATION

La formation des COP en débat

Un groupe de travail a été créé pour mission de mettre à plat la formation des conseillers d'orientation psychologues.

Le Sgen-CFDT a envoyé au groupe de travail une contribution détaillée soulignant notamment :

- la nécessité que la formation des COP reste une formation de haut niveau en psychologie;
- l'intérêt de mettre davantage l'accent sur le rôle du CIO en tant qu'institution;
- l'importance de lier fortement dynamique de recherche et application sur le terrain;
- l'urgence d'envisager la validation des acquis des COP stagiaires.

AG Onisep

Le 14 janvier, le Sgen-CFDT organise à Paris une assemblée générale des adhérents travaillant à l'Onisep et dans ses délégations régionales. Elle concerne au premier chef les COP et Atoss. Une personne par académie sera mandatée par les UPR.

SECOND DEGRÉ

Congé de fin d'activité

Le ministère vient de communiquer le bilan des départs en congé de fin d'activités prononcés en 1997. Ce nouveau type de congé créé par la loi du 16 décembre 1996 (accordé à des fonctionnaires de 58 ans ayant cotisé 37,5 ans) a obtenu un franc succès puisque 5 185 enseignants l'ont utilisé. Dans certaines catégories, ces départs doublent le volume des départs normaux en retraite.

Le ministre de la Fonction publique soumet au parlement avant le 31 décembre 1997 la reconduction du dispositif. Très bien, même si ce retard va une nouvelle fois poser de sérieuses difficultés dans les établissements, car ces départs ne pourront pas être pris en compte dans les opérations de préparation de la rentrée qui s'engage et il est à craindre que le ministre ne les intègre une nouvelle fois pas dans ses prévisions de postes au concours 1998.

On s'étonnera à l'automne prochain que des classes se retrouvent sans enseignant !

Des élections**réussies****Adjoints d'enseignement**

Le Sgen-CFDT sort renforcé des élections du 2 décembre qui renouvelaient la commission paritaire nationale des adjoints d'enseignement. Il améliore son score de 0,8 point en récoltant 13,94 % des votes exprimés (contre 13,1 en décembre 1996).

Malgré une perte de 3 points (59,4 %), le Snes-FSU garde la totalité des élus (3) de la CAPN. FO obtient 9 % (+0,4), la Fen 4,7 % (+1,2), la FAEN (5,4 % (+1,9) et l'Union syndicale indépendante (Snalc et consorts) 7,5 % (-0,4).

La participation à ces élections (71 %) est une surprise particulièrement intéressante. En effet, l'administration craignait de devoir faire procéder à un second tour que la nouvelle législation rend obligatoire s'il n'y a pas au moins 50 % des inscrits qui prennent part au vote.

MI-SE

Le Sgen-CFDT obtient des résultats très honorables lors des élections auxquels étaient conviés les MI-SE le 2 dé-

cembre. Après plusieurs années de contentieux juridique, les surveillants viennent enfin de pouvoir désigner officiellement dans toutes les académies leurs représentants dans de nouvelles commissions paritaires consultatives.

Le Sgen-CFDT présentait des listes dans dix-sept académies de métropole et y obtient en moyenne un score de 14 % comparable au score habituel du Sgen-CFDT dans les autres catégories enseignantes. À noter les bons résultats à Strasbourg (28,7 %) avec deux élus, en Corse (26,7 %) avec un élus, à Nantes (25,7 %) avec deux élus, à Grenoble (23,8 %) avec un élus, à Nancy (19,6 %) avec un élus et à Besançon (13,8 %) avec un élus.

Bon vent aux nouveaux élus !

ATOSS**Semaine d'action 39 heures : ce n'est qu'un début**

La semaine d'action pour l'application des 39 heures lancée par le Sgen-CFDT s'est traduite sur le terrain par de multiples interventions. L'heure mensuelle d'information syndicale a été largement utilisée dans les établissements et a permis aux collègues de débattre de leur situation. De nombreuses audiences ont eu lieu dans les rectorats et les inspections académiques.

À Angoulême, par exemple, l'Inspecteur d'académie a reconnu qu'il était temps de mettre fin aux différents calculs d'apothicaires dans les établissements et qu'il fallait se diriger vers une harmonisation des horaires (tous textes

à l'appui). Pour leur part, les recteurs des académies de Bordeaux, Lille et Caen ont affirmé appliquer les textes et déduire tous les jours fériés de l'horaire annuel. Dans les établissements, même si l'action n'a pas toujours porté des fruits dans l'immédiat, sa prise en charge et sa préparation en syndicat général a conduit à une sensibilisation de tous les personnels aux problèmes rencontrés dans l'application des 39 heures hebdomadaires. En attendant, la mobilisation ne doit pas s'arrêter là et l'action continue.

Un bilan définitif de cette action parviendra courant janvier dans les syndicats locaux.

Bonne année 1998**RETRAITÉS****Solidarité avant tout**

Les retraités du Sgen-CFDT ont manifesté, le 25 novembre, avec les retraités de la CFDT, de la CGT, de la CFTC, de la CGC et de la FSU.

À un gouvernement qui semblait les oublier, ils ont voulu rappeler leurs revendications :

- ratrappage de leur pouvoir d'achat;
- relèvement des basses pensions;
- mise en place d'une véritable prestation autonomie, relevant de la Sécurité sociale; et non sa caricature gérée

dans la plus grande inégalité par les conseils généraux;

- le financement de la protection sociale par l'appel à tous les revenus et à la valeur ajoutée des entreprises;

- l'abrogation de la loi Thomas qui ouvre la route aux fonds de pension.

En manifestant, les retraités ne défendaient pas seulement leurs intérêts, mais surtout l'avenir des futures retraités : ils se voulaient solidaires. A suivre !

RENDONS À CÉSAR

Suite à la parution de l'article intitulé Zéro HS, infiniment d'emplois dans Profession Éducation n° 72 en page 6, la section Sgen-CFDT du lycée de St-Jean-de-Maurienne nous prie d'apporter la précision suivante : « C'est la volonté et même l'opiniâtreté de la section syndicale qui a permis de faire

inscrire dans la réflexion de l'établissement la proposition d'un fonctionnement sans heures supplémentaires.

Contrairement à ce qui est indiqué dans l'article, le chef d'établissement n'a pas joué de rôle particulier dans la mise en route de ce travail. »

Dont acte !

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SECRÉTAIRES DE**RÉDACTION, MAQUETTE**

Jean-François Cullafroz,

Vincent Fabre

COMITÉ DE RÉDACTION

J.P. Bergault,

D. Mansoz, R. Piécuch,

M. Remy, R. Roulaud

FLASHAGE

Frapada (Paris XIV^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

CPPAP 440 D 73 S**Fédération des****Syndicats Généraux de****l'Éducation Nationale****et de la Recherche****publique**

47/49, av. Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19.

Tél : 01 40.03.37.00

Fax : 01 42.02.50.97

Minitel :

3615 CFDT*SGEN

Le Sgen-CFDT sur

Internet :

<http://www.sgen-cfdt.org>

Courrier électronique :

fede@sgen-cfdt.org

CHRISTINE MOUSNY

L'enquête de la fédération générale des associations départementales des Pupilles de l'enseignement public rejoint le constat établi au jour le jour par de nombreux enseignants ?

En effet ! Nous avons beau vivre dans la quatrième puissance la plus riche du monde, les gosses sont en première ligne de la paupérisation de l'ensemble de la société. Et *L'État de l'enfance en France* (éditions Hachette - 135 F) que nous venons de publier le montre : la crise n'affecte plus aujourd'hui seulement les exclus ou les chômeurs. Certaines couches moyennes sont concernées dans les aspects les plus vitaux de leur vie quotidienne.

Alors, où le bât blesse-t-il ?

À partir d'une étude menée par des étudiants et des universitaires de renom (François de Singly, Christian Baudelot, Roger Establet, Marie Chouquet) sous la direction de Gabriel Langouët, nous avons mis le doigt sur les inégalités les plus criantes. La Convention internationale des droits de l'enfant nous servant de fil conducteur.

De fait, si la maltraitance, par exemple, touche toutes les catégories sociales, elle est accentuée dans les milieux les plus pauvres. Il en va de même en terme de prostitution. Certaines associations de terrain minimisent le phénomène, alors que nous savons qu'il revêt une ampleur non négligeable. Des profs de lycée nous ont rapporté que certaines de leurs élèves se prostituaient. Et il est édifiant de faire un détour par la porte Dauphine, les bois de Boulogne ou de Vincennes à Paris...

En matière de travail des enfants, c'est la même chose. D'après le Bureau international du travail, il est interdit en France, donc il n'existe pas. De fait, hormis les enfants des pays de l'Est que l'on trouve dans le métro parisien ou les rues des grandes villes, les ateliers clandestins, dans le textile par exemple, cela

En France, la situation des enfants se dégrade. Responsable de l'Observatoire de l'enfance en France créé par la fédération des Pupilles de l'enseignement public, Christine Mousny a enquêté. Le livre qui en résulte montre qu'un nombre croissant d'enfants est atteint quotidiennement dans leur dignité. Cette jeune chercheuse lève le voile sur cette situation.



J.-F. Cullafroz

Les enfants sont les premières victimes de la paupérisation de la société. Aujourd'hui, les couches moyennes sont aussi concernées.

existe bel et bien ! Pour le travail des apprentis, notamment dans les métiers de bouche. Il y a le travail légal et la réalité de certains apprentis boulanger dont nous pouvons affirmer qu'ils font soixante dix heures par semaine ! Dans le même esprit, le recrutement d'enfants par des agences de mannequins ou pour des tournages de films est parfois très ambigu.

Ces atteintes à la dignité de l'enfant touchent aussi l'alimentation ou la santé ?

Effectivement, notre *État de l'enfance en France* évoque les cas d'enfants qui ne fréquentent plus les cantines, en primaire comme au collège. Et ce n'est pas simplement parce qu'ils préfèrent manger au *fast food* voisin ! Par ailleurs, nous pouvons affir-

mer qu'entre 10 et 15 % des enfants viennent en classe le matin sans avoir pris de petit-déjeuner.

Pour la santé, il est certain qu'aujourd'hui, plus qu'hier, le manque de soins est une réalité. Médecins et infirmières scolaires en font le triste constat tous les jours. On pourrait encore parler du logement, voire de l'errance. Des gamins qui vivent en squat ou à l'hôtel, ce n'est pas un fantasme ! Il en va de même pour ceux qui ont rompu avec leur famille. Nombre d'entre eux se cachent des éducateurs sociaux pour ne pas être placés, qu'ils fréquentent ou non l'école.

Votre étude est la première du genre aussi globale et exhaustive. Ne bouscule-t-elle pas des idées reçues ?

Sans aucun doute ! En révélant l'ampleur de la paupérisation, mais aussi en allant à l'encontre de certains clichés. On voudrait, par exemple, que systématiquement les enfants du divorce aient un cursus scolaire difficile. François de Singly souligne que pour les enfants de familles désunies ou monoparentales, c'est souvent notre regard qui est déstabilisant pour l'enfant, plus que le propre vécu de la famille. Une famille monoparentale ou recomposée est peut-être plus équilibrante qu'un couple qui se dispute à tout bout de champ.

Quelles pistes ouvrent votre enquête ?

Nous n'avons fait qu'effleurer le problème nous limitant dans un premier temps à la situation en métropole. Pour la suite, nous allons également enquêter sur ce qui se vit dans les Dom-Tom. Concrètement, les thèmes à creuser ne manquent pas, qu'il s'agisse de la prostitution et des violences sexuelles, de l'errance, de l'accès aux soins, du travail clandestin et même des loisirs.

Pour la fédération des Pupilles de l'enseignement public, c'est une première étape qu'a initiée Christian Nique quand il a accédé à la présidence de l'association en 1995. Elle va de pair avec la création de l'Observatoire de l'enfance en France effective depuis l'an dernier.

Quelle sera la suite ?

Nous souhaitons préparer un nouveau rapport pour 1999, diffuser une lettre mensuelle dans l'année qui vient, susciter la formation et la rencontre de tous les acteurs : pouvoirs publics, associations, enseignants.

Propos recueillis par Jean-François Cullafroz

Erratum : Une erreur de signature dans le *Profession-Éducation* n° 72. Les propos de Claude Pair ont été recueillis par Mireille Dauphin.

P E T I T E S
A N N O N C E S

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Éducation), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

■ **Classes de découvertes bassin d'Arcachon.** Sept à juin. Pens. comp. à partir de 140 F/tp. Centre St-Vincent-de-Paul, 160 bd de la côte d'Argent, BP 68 33313 Arcachon. Tél : 05 56 54 56 06, fax : 05 57 52 27 77

■ **Classe 5** adaptation collège de Brest, 8 élèves 13-14 ans, mixte, cherche à correspondre avec classe de même niveau. Mme Sarchet, collège de l'Harletoire, BP 820 29519 Brest cédez

■ **Espagne Empuriabrova, Costa Brava.** bord de mer, studio F1 29,5 m² + véranda dble vitrage, équi. neuf, 3^{er} ét. avec ascenseur, immeuble récent, 15,5 U. Tél : 04 90 96 85 34

■ **06 - Vds Antibes, villa 115 m² + dépendances terrain 1 600 m. Vue mer. 1 800 000 F.** Tél : 04 66 84 14 23

■ **47 - À vendre maison poutres apparentes, ancien gîte de France 170 m² hab. chauffage cent. Cuisine avec cheminée, grand séjour de 50 m² avec insert, bureau, 2 chambres, salle de bains, WC, 2 chambres mansardées, grenier aménageable, terrain arboré de 1 900 m² : puits, mare, potager irrigué, possibilité d'extension terrain et dépendances 10 mn Marmande et Casteljaloux, 5 mn accès autoroute. 55 U.** Tél : 05 53 89 27 82

■ **22-35 - À vendre près de Dinan, Dinard et St-Malo 2 maisons en pierres trad. ds petite ville calme avec tt le confort pour habitation pour familles ou pour Bed and Breakfast 8 ch. Affaire intéressante à saisir. Prix 450 000 F une maison, 350 000 F une autre maison (F5). 800 000 F les deux maisons.** Tél : 02 98 87 03 17, h. des repas

■ **74 - À louer été 50 m lac d'Annecy appart. ds maison RC quinzaine, mois. 8 pers. verger clos.** Tél : 04 50 66 06 24

■ **77 - Mitry-Mory, proximité Roissy-CDG, 20 mn Paris centre par RER, pavillon 300 m² à vendre. RDC : entrée, cuisine, cellier, SAM, 1 chambre, WC, sdb. Étage : 1 ch. double, CC gaz, dépendances : atelier, garage. 69 U.** Tél : 01 48 69 07 61

■ **31 - Luchon. Loue T2 + balcon sud.** Très belle vue. Tt confort, 5 mn télé-cabine Super-Bagnères, centre remise en forme, commerces, parcs. Prix 1 400 à 2 100 F. Tél : 05 45 22 21 70

■ **05 - Gap. Cause stage à l'étranger, prof. loue maison T5, 4 ch. (couloge 6 à 8 pers.) terrasse et jardin. Tout confort.** Tarif de 1 150 F à 1 500 F/sem. Lac de Serre-Ponçon, rivières alpines (Ubaye, Durance, etc.) et montagne à proximité. Nombreuses activités possibles (rando en moyenne et haute montagne, golf, voile, slki nautique, parapente, etc.). Tél : 04 92 52 15 08

■ **73 - Belle-Plagne. 2 050 mètres. Loue studio 4 personnes. Pied des pistes, parking couvert. Du 27 au 3 janvier 2 700 F, du 3 au 10 janvier 1 200 F.** Tél : 02 40 63 75 85

■ **Espagne ou Andorra-le-Viella, loue grand logement très confortable, toutes périodes.** Tél : (34) 3 895 42 41 ou (376) 8 29 5 21

■ **38 - Deux-Alpes. Loue studio 4 pers. balcon plein sud, vue magnifique, pied des pistes, très calme. Téléphone et télévision. Été hiver. De 900 à 2 900 F suivant période.** Tél : 03 85 47 31 29

■ **65 - Landenvielle, altitude 1 000 m, Hautes-Pyrénées, loue maison tout confort, 7 à 8 personnes, vue sur montagne. Vallée du Louron, commerces et loisirs : piscine, tennis, mini-golf, aile delta, parapente, randonnée, pêche, etc... Proximité station Val-Louron et Peyragudes. Disponible toute l'année.** Tél : 05 49 44 02 93

■ **73 - Savoie-Lanslevillard, station de Val-Cenis. Studio pour 2 personnes en Hte-Maurienne. Pied des pistes (1 500 à 2 800 m). De 600 à 1 500 F/semaine selon période.** Tél : 01 48 69 07 61

■ **44 - Pomichet. Loue F2 60 m², 4 pers., balcon 8 m² face à la mer. Parking de juin à septembre, 3 800 à 7 000 F suivant quinzaine.** Tél : 02 35 30 25 40

■ **06 - Roquebrune - Cap-Martin. Loue studio 4 pers. Terrasse plein sud. Tt confort. Garage. Accès direct plage. De décembre à mai, sem., quinz. Tél : 03 20 24 91 19**

■ **30 - À louer dans les Cévennes pour 4 personnes, appt 3 pièces, sdb, WC ds maison particulière pt village. Tourisme. Gorges de l'Ardèche, piscine à 2 km, mer à 90 km.** Tél : 04 66 25 76 97

■ **29 - Bretagne, Baie d'Audierne, loue maison tt confort vue imprenable, terr., jardin. 6-7 pers., sem., quinz., mois. Tél h. de repas au 02 98 41 88 14 ou 02 98 43 34 19**

■ **05 - Loue studio ou F2 (4 pers.) ds maison proche Briançon. Semaine ou week end.** Tél : 04 92 21 24 70

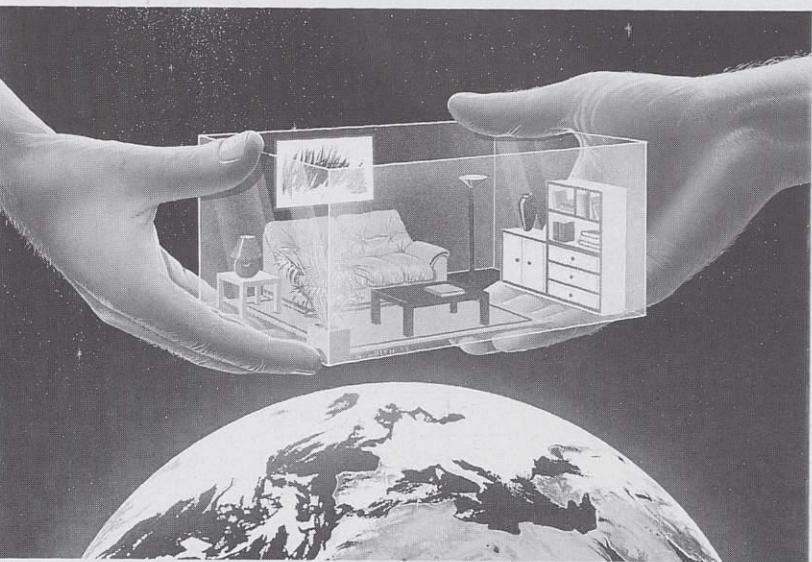
■ **Ch. maison à louer voire acheter dans Drôme, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence.** Tél : 04 78 74 99 02

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



AGS

Paris

11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 80 20 20

Londres

Tél. : (081) 96175 95

Berlin

Tél. : (49.30) 429 28 65

Prague

Tél. : (42.2) 841 252

Varsovie

Tél. : (48.22) 562 555

Lille

Tél. : 20 31 53 71

Le Mans

Tél. : 43 23 42 42

Brest

Tél. : 98 20 30 30

Dinan

Tél. : 40 92 09 50

Nantes

Tél. : 40 92 09 50

Troyes

Tél. : 25 79 00 23

Metz

Tél. : 87 30 05 72

Lyon

Tél. : 78 77 54 33

Grenoble

Tél. : 76 62 05 64

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

Un outil indispensable

Les textes officiels concernant l'Éducation nationale changent souvent. Posséder un outil constamment à jour est nécessaire pour les personnels, mais également pour les établissements. Le Vade mecum du Sgen-CFDT est rangé dans trois livres-classeurs. Chaque trimestre, la *Revue du Vade mecum* permet une mise à jour des volumes par simple remplacement de pages et apporte commentaires et appréciations sur les nouveaux décrets, circulaires ou lois publiés ou en préparation.

Trois classeurs remis à jour chaque trimestre

Le nouveau Vade mecum est constitué de trois livres-classeurs :

- ✖ Livre 1 : pour les personnels des écoles
- ✖ Livre 2 : pour tous les personnels des établissements du 2nd degré
- ✖ Livre 3 : statut général des personnels de l'Éducation nationale

Le livre 3, partie générale commune aux 1^{er} et 2nd degrés, est vendu associé au livre 1 ou au livre 2 ou aux livres 1 et 2.

Avec ce Vade mecum évolutif, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

Bon de commande

à renvoyer à : Vade mecum du Sgen-CFDT
47/49, av. Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19
accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal.

Nom : Prénom :

Département d'exercice :

Adresse complète de livraison des classeurs et des mises à jour :

Adhérent : Oui Non

Deux prix sont proposés. Dans le cas 1, les volumes sont livrés avec les mises à jour trimestrielles de l'année 1997, à inclure soi-même dans les volumes (suivant la date d'achat, il y aura entre quatre et sept mises à jour d'une soixantaine de pages par volume). Dans le cas 2, les volumes sont livrés mis à jour au 1^{er} octobre 1997 ; les quatre mises à jour de 1998 seront à faire par l'acheteur. Tarifs valables du 1^{er} octobre 1997 au 30 septembre 1998.

Cocher la case choisie

Volumes 1 et 3, avec mises à jour

	Adhérents (*)	Autres		
	cas 1	cas 2	cas 1	cas 2
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 1998	170 F	190 F	320 F	340 F
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 2001	325 F	345 F	630 F	650 F

Volumes 2 et 3, avec mises à jour

<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 1998	170 F	190 F	320 F	340 F
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 2001	325 F	345 F	630 F	650 F

Volumes 1, 2 et 3, avec mises à jour

<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 1998	245 F	275 F	460 F	490 F
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 2001	470 F	500 F	910 F	940 F

(*) Agrafer la bande adresse de Profession Éducation à ce bon pour bénéficier du prix spécial adhérents.

Dom-Tom et étranger, nous consulter pour tarifs d'expédition.

Montant du chèque à l'ordre du Sgen-CFDT :

vade
mecum
sgen
cfdt